



Udess 05
 8 avenue Lesdiguières
 05000 GAP
 Tél : 04-92-54-95-27
 udess05@udess05.org

PROCES VERBAL Assemblée générale Mardi 13 décembre 2016

La Bâtie Neuve (salle de la communauté de communes de l'Avance)

Étaient présents :

BEAUREPAIRE François Créacoop, Juncha, Ecoloc	LEDUC Jean CDOS 05
BETM Thomas Energies collectives	MARCELLO Luc MJC centre social Briançon
BRUN Christian PEP ads	MERIGHI Elisabeth Euroscope et FD MJC
DELMAS Bernard Collectif 05 et les Environneurs	MIEGGE Christine UTL Gap
DUFFAUD Jonathan IRCE	MOREAU Robin Eco2scop
EYRAUD Jean Claude MAS 04/05	ORSINI José ADMR 05
FAHY Monique Fondation Edith Seltzer	PRUNSTER Christian Ludambule
FERRARO Frédérique CC Champsaur	RICHER Delphine Alpaje, Acepp 05/UDAF 05
FOUGERAT Martine CFE-CGC	RICOU Patrick Conseil départemental
FRAIZY Jean Joël Udess 05	ROUGON Paskale Association Batir
GEIGER Nicolas Mobil'Ideés	ROUSSELLE Audrey CD Pays gapençais
GIMBERT Yves JPA 05	ROUSTANG Benoit Echanges paysans
GIRARDIN Alexandre DPT-Cedra 05	ROUX Isabelle Educ'Alpes
GONNET Patrick Comité d'expansion 05	SOULIER Janine ADMR 05
GUGLIEMINO Anne MGEN et ASL	TOURNEUX Chantale Coodyssée
GUILLORY Hugues ADELHA	VANNIER Josette Secours Catholique
HEBRARD Philippe UDAF 05	VETILLART Maryvonne MGEN et OCCE
JAMAL Myriam Collectif 05	ZANEBONI Bernard Mutualité française
KURNETZKY Dominique ADELHA	

Ouverture des travaux à 15h

Le président de l'Udess 05 Jean Claude EYRAUD ouvre les travaux de cette assemblée générale convoquée extraordinairement et remercie de sa présence Patrick RICOU président de l'ADDET et vice président du conseil départemental des HA en charge de l'économie. Philippe HEBRARD secrétaire général adjoint de l'Udess 05 prend la parole et présente le déroulement des travaux. Il animera les débats.

Jean Claude Eyraud présente l'objet de cette réunion :

« Cette Assemblée générale a pour objectif d'aborder la situation politique et économique de l'Union départementale. La remise en cause du partenariat historique conclu avec la Chambre régionale de l'ESS en Paca (Cress Paca) ainsi que la perte des financements issus de la Région nous imposent de revoir notre projet collectif et nos attentes. Nous devons impérativement définir ensemble des perspectives d'avenir réalistes et satisfaisantes ».

Une note de préparation a été transmise aux adhérents (voir annexe 1).

Les délégués se réunissent en plusieurs ateliers qui font l'objet de comptes rendus (voir annexes 2 et 3 les restitutions écrites de deux groupes de réflexion).

De retour en assemblée plénière, les rapporteurs des différents ateliers présentent les comptes rendus des débats.

La question de la proximité est plusieurs fois évoquée. L'utilité de l'Udess 05 est réaffirmée par tous les adhérents.

Après échange, à l'unanimité l'assemblée générale décide, au regard de la situation actuelle, de poursuivre l'activité de l'Udess 05, de maintenir son objet et son statut d'association qui garantit une organisation démocratique partagée par les entreprises de l'ESS du département.

Le président remercie les délégués de leur participation et de leur attachement à l'Udess 05.

Toutefois, il précise qu'il faudra un investissement et un engagement de tous pour poursuivre les actions engagées par notre association.

Fin des travaux à 17h30

Le président

Le secrétaire général adjoint

Jean Claude EYRAUD

Philippe HEBRARD

Note de préparation de l'AG du 13 décembre 2016

I. La situation actuelle de l'Udess 05

L'Union départementale est actuellement dans une situation paradoxale et inédite : alors que le nombre d'adhérents n'a jamais été aussi élevé, qu'elle a su consolider et professionnaliser ses activités, qu'elle bénéficie d'une reconnaissance réelle au niveau local, elle est profondément menacée par la double remise en cause en 2016 de son lien organique avec la Cress et du financement du conseil régional.

A. Une dynamique territoriale

Avec 8 ans d'existence derrière elle, l'Union départementale n'a cessé de se développer. Elle compte aujourd'hui plus de 70 adhérents issus des familles statutaires de l'ESS : associations, coopératives, fondations et mutuelles. Ses adhérents relèvent de tous les secteurs d'activité : social, sport, formation, insertion, loisirs, santé, assurance, bâtiment, banque, tourisme, commerce, etc. Plusieurs adhérents comme la FD des ADMR, l'Udaf, le Cdos, la Mutualité, Adelha, Alpaje... sont des fédérations, donc représentantes de plusieurs dizaines de structures. Elle a également ouvert son périmètre aux sociétés commerciales qui ont obtenu l'agrément Esus, conformément à la loi du 31 juillet 2014 sur l'ESS. Avec 20 administrateurs, elle jouit d'une vitalité collective indéniable qui lui assure un fonctionnement démocratique essentiel. Elle fait l'objet d'une véritable mobilisation bénévole qui se traduit par des taux de présence élevés dans les réunions statutaires ou dans l'organisation d'évènements divers.

Le 11ème forum de l'ESS du 4 novembre 2016 en est une nouvelle preuve éclatante avec son équipe d'organisation composée d'une dizaine de personnes issues du réseau. Elle a mis en place une série d'actions autour des axes traditionnels définis dans l'article 2 de ses statuts que sont la représentation, la promotion et le soutien aux entreprises de l'ESS. Ces actions se sont multipliées et diversifiées au cours des ans. Elle bénéficie du soutien de l'État, de la Région et du Département depuis près de 7 ans. Elle a pu créer un emploi salarié dès l'année 2012, ce qui lui a permis d'accroître son développement et de professionnaliser ses activités. Son modèle a été reconnu au niveau régional, au sein de la Cress Paca et développé sous le terme d'Union territoriale de l'ESS (Utess). Il a notamment fait l'objet d'une théorisation dans le cadre d'un travail de recherche du laboratoire Eseac de Sciences Po Grenoble et donné lieu à un article paru dans la Recma n°339, paru en 2016. Qualifiée d'innovation institutionnelle, la démarche de l'Udess 05 intéresse des chercheurs comme Jean-François Draperi, Danièle Demoustier, Hervé Defalvard, Maurice Parodi, Michel Abhervé, etc. Elle est également suivie avec intérêt par l'UDES (union nationale des employeurs de l'ESS).

B. Une remise en cause politique et financière

Cette remise en cause correspond tout à la fois à une rupture des liens avec la Cress Paca et à la perte du financement régional.

a) La fin de la convention avec la Cress Paca

L'Udess 05 adhère à la Cress depuis 2010, dès que ses statuts l'ont permis. Elle est représentée au CA depuis le 8 juin 2011. Elle participe aux réunions statutaires et à certaines commissions de travail de la Chambre régionale.

La Cress Paca et l'Udess 05 ont signé une convention de coopération le 29 novembre 2013 qui avait pour objet d'œuvrer « conjointement au renforcement de l'ESS au niveau local ». Par cet accord, les deux organisations ont formalisé et développé leurs relations de coopération.

Les deux organisations ont déployé leur coopération sous le signe de la subsidiarité, en recherchant la meilleure échelle d'action territoriale pour répondre aux besoins des entreprises locales :

- l'observatoire de l'ESS est régulièrement sollicité par l'Udess 05 pour sa capacité à produire des chiffres pertinents sur l'ESS dans les Hautes-Alpes ; les publications de l'Observatoire sont diffusées chaque année notamment "Les chiffres clés" le jour du forum ;
- le site de l'Udess 05 relaie des informations de la Cress
- la Cress intervient régulièrement au cours de réunions organisées par l'Udess 05 (traditionnellement au forum annuel, dernièrement à l'AG du 27 avril 2016),
- la Cress apporte un appui au projet de PTCE écomatériaux Alpes du Sud,
- les deux organisations ont travaillé ensemble sur certains projets : la réalisation des diagnostics de renouvellement générationnel en 2014, l'enquête culture et ESS en 2015...

La convention impose la mise en cohérence des actions des deux partenaires :

- la Cress s'engage à informer et à consulter l'Udess 05 pour toute action ayant un impact sur le département des Hautes-Alpes et pour toute démarche de recherche de financements sur son territoire d'action (infrarégional).
- l'Udess 05 s'engage en retour à informer et à consulter la Cress pour toute démarche de recherche de financements à l'échelle régionale, nationale ou européenne.

Depuis 2014, la Cress Paca a soutenu l'émergence et le développement d'Utess/Udess dans le but de structurer la représentation des entreprises de l'ESS à l'échelle locale. En 2015, la Chambre a également transformé ses statuts et créé le collège n°7 « Regroupements territoriaux » dans son CA, actant une reconnaissance des acteurs organisés au niveau local au sein de sa gouvernance. Par ailleurs, sur proposition de l'Udess 05, une réflexion sur l'évolution des statuts et sur l'adhésion unique Cress - Udess a été organisée au sein de la Cress, notamment dans la commission Statuts et règlement intérieur réunie durant l'été 2015. Ses travaux ont été interrompus.

Au début de l'année 2016, la Cress a décidé de résilier la convention de coopération avec l'Udess 05 en mettant en avant « les dernières évolutions législatives qui confèrent à la Chambre régionale de l'ESS la qualité de corps intermédiaire à caractère consulaire représentatif des entreprises d'économie sociale et solidaire en région Provence-Alpes-Côte d'Azur »(1). Aucun manquement à ses obligations n'est reproché à l'Udess 05. Selon les termes de la convention, la rupture prend effet à l'issue d'un préavis de six mois.

Deux rencontres ont eu lieu les 5 février et 8 avril 2016 entre la présidence de la Cress et les administrateurs de l'Udess 05 afin d'envisager la poursuite des relations entre les deux organisations. Au cours de ces rencontres, le président de la Cress a proposé la création d'une délégation

départementale dans les Hautes-Alpes mais sans en préciser le rôle, ni les fonctions. L'Udess 05 a réaffirmé sa volonté de travailler main dans la main avec la Chambre et s'est dit prête à assurer la fonction délégative, dans la continuité des relations entretenues jusqu'ici entre les deux organisations.

Elles se sont mises d'accord sur la rédaction d'une déclaration de principes entre elles. Une première proposition a été transmise à la Cress Paca et n'a jamais reçu de réponse.

Depuis ces dates et malgré les relances de l'Udess 05, la Cress Paca n'a pas donné suite. Le 26 août 2016, la convention qui liait les deux structures a pris fin.

b) La fin du financement régional

Le modèle économique de l'Udess 05 repose sur un financement public à hauteur de 80% réparti entre l'Etat (34%), la Région (34%) et le Département (12%).

La demande de financement pour 2016 n'a reçu aucune réponse officielle de la Région malgré les recours auprès des nouveaux élus régionaux des Hautes-Alpes. Un courrier a été transmis au président Christian Estrosi le 20 novembre 2016.

L'Union départementale se retrouve ainsi privée de plus d'un tiers de ses ressources prévues en 2016. Ce qui remet clairement en cause son fonctionnement d'une part mais également son projet. La première conséquence qui en découle est le licenciement pour motif économique signifié le 9 novembre 2016 par le président de l'Udess 05 à Jean Joël FRAIZY. Cette décision prise sous la contrainte diminue de façon majeure notre capacité de répondre à nos missions, et pose à court terme de grandes difficultés dans notre organisation interne.

II. Les perspectives

- A. Devenir une délégation de la Cress Paca ?
(un courrier en ce sens a été transmis au président de la Cress Paca le 8 novembre 2016)
- B. Poursuivre une action autonome par rapport à la Cress ?
- C. Quel investissement / engagement de chacun dans ces deux perspectives ?
- D. Mise en veille ? dissolution de l'association Udess 05 ?

(1) Courrier de résiliation de la convention de coopération entre la Cress Paca et l'Udess 05 – reçu le 26 février 2016

Groupe de réflexion animé par Philippe Hébrard **Rapporteuse : Audrey Rousselle**

La délégation départementale proposée par la CRESS sonne comme une représentation politique désincarnée, éloignée. Quelle réelle représentation, quels en seraient les moyens, quelle offre de services aux OESS ?

Ce projet paraît comme le schéma de fonctionnement de la mutualité (plan régional décliné dans les départements) dans une approche verticale, top down. Peur de voir notre capacité d'agir nous échapper.

Alors que l'intérêt est d'avoir un modèle bottom up, un projet partant de la base des adhérents : un système de coordination et de mutualisation de moyens piloté par la base, qui garderait le lien avec le territoire (ancrage territorial), à l'opposé des fédérations.

L'intérêt de l'UDESS pour ses adhérents est LA PROXIMITÉ, qui donne du sens à son action !

Est-ce que la CRESS pourrait nous garantir cette proximité ? Quelle serait sa capacité à mettre en œuvre sa politique de promotion, représentation et développement économique au niveau départemental ?

Propositions :

- Benchmarking : regarder comment s'organisent les autres régions, et notamment la Bretagne
- Étudier la possibilité d'un DLA pour l'Udess sur son projet social, son organisation et son modèle économique
- Voir quels sont les projets de l'UDESS pour 2017 et s'il est possible d'obtenir des financements (financements par projet)
- Revisiter le fonctionnement de l'Udess avant Jean-Joël
- Faire une contre-proposition à la CRESS (ex : système d'adhésion à 2 niveaux, départemental et reversement d'une partie au niveau régional)

Ajout d'Audrey hors groupe :

On pourrait interpeller la CRESS sur le fait que sa proposition, descendante et sans appel, va totalement à l'encontre de ce qu'elle prône en matière d'innovation sociale : répondre aux besoins sociaux au plus près du territoire, processus participatif impliquant les parties prenantes, etc.

Alors que l'Udess peut réellement être considérée comme une innovation sociale, et qu'elle peut faire des efforts sur son modèle économique !

Il semblerait que la CRESS soit dans le paradoxe du difficile équilibre entre la gestion et le militantisme : en cherchant à pérenniser son modèle économique, diversifier ses ressources pour maintenir son activité et ses emplois, on perd parfois le sens de son projet politique.

Groupe de réflexion animé par Yves Gimbert Rapporteur : Robin Moreau

Première question : à quoi sert l'Udess 05 ?

Autour de la proximité et de l'aspect territorial s'articulent trois ensembles de réponses :

- le réseau
- la représentation, à la fois de l'ESS mais aussi d'un territoire spécifique
- l'accompagnement

Avec également en toile de fond l'aspect d'expérimentation original qui marque l'expérience de l'Udess 05.

Le troisième axe, celui de l'accompagnement, porte en lui une dimension qui pourrait être développée : celle de l'Udess comme lieu d'échange et d'émergence des besoins. Pour cela, le modèle économique de l'Udess devrait sans doute évoluer.

Seconde question : Doit-on envisager de devenir une délégation de la CRESS ?

Constatations:

- Une délégation apporterait à la fois les moyens de l'action (si on lui en octroie suffisamment...) et la légitimité de la loi (et donc la considération institutionnelle). Cependant, la considération des adhérents actuels de l'Udess ne serait pas pour autant acquise...
- on est un peu "blessés" mais a-t-on l'énergie de jouer le poil à gratter d'une future délégation départementale...?
- L'expérience de l'Udess est riche, beaucoup de travail a été fait et un réseau a été mis en place : il est important de garder ce capital
- L'Udess est membre de la Cress et a une place au CA, elle peut exprimer le sentiment de notre territoire vis à vis du changement d'orientation.

Il est difficile de se projeter en l'état actuel des choses car on ne sait pas quelles sont les futures missions de la future délégation. Du coup, 2 hypothèses :

- si on est en accord, il est imaginable de fusionner, en imposant peut être un comité de consultation local, et en revoyant la grille d'adhésion pour l'adapter à la typologie des adhérents actuels de l'Udess
- si nos points de vue sont très différents, l'Udess peut peut-être garder son aspect complémentaire, puisqu'elle répondra de fait à d'autres besoins que la délégation.

L'échange avec la Cress est pour l'instant difficile, c'est pourtant un travail à mener de façon prioritaire. Notre force est sans doute de leur donner les clés d'une délégation vivante et représentative.

Troisième question: avec quels moyens continue-t-on ? Que fait-on maintenant ?

Tout le groupe est d'accord sur le fait que sans cheville ouvrière (suite au départ de Jean Joël), rien ne se passera... Peut-on espérer courant 2017 un emploi aidé ? Peut-être...

En attendant, l'engagement bénévole doit être dédié principalement aux relations avec la Cress (travail de représentation politique) ; les activités opérationnelles doivent être mises en sommeil.

Quitte à prendre un prestataire pour être accompagné dans ce travail.